

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° W21-716048

118629

<input type="checkbox"/> Maladie	<input type="checkbox"/> Dentaire	<input checked="" type="checkbox"/> Optique	<input type="checkbox"/> Autres
Cadre réservé à l'adhérent (e)			
Matricule : 13333		Société : Royal Air Maroc	
<input checked="" type="checkbox"/> Actif	<input type="checkbox"/> Pensionné(e)	<input type="checkbox"/> Autre :	
Nom & Prénom : TERAZI Abdessamad			
Date de naissance : 25/09/1996			
Adresse : 190 OPERATION FERRADUS App. 16. Guelma Casablanca			
Tél. : 06 91 53 05 70		Total des frais engagés : 1800,00 DHS	

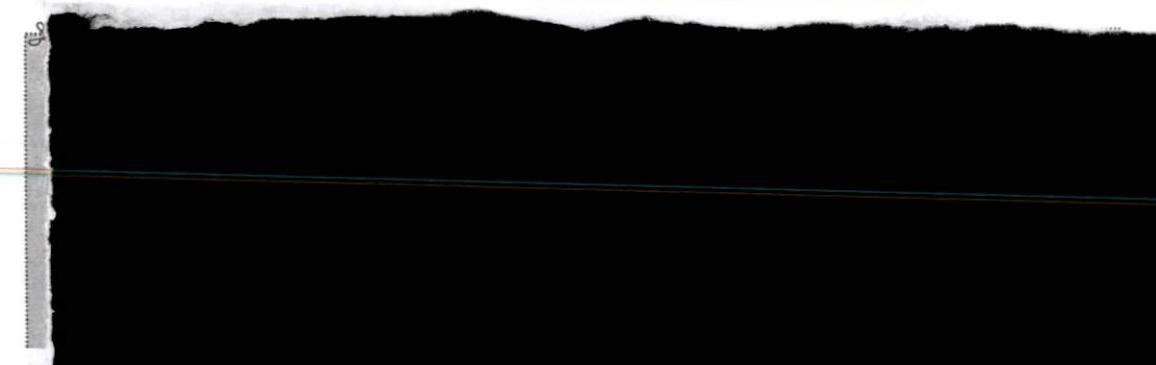
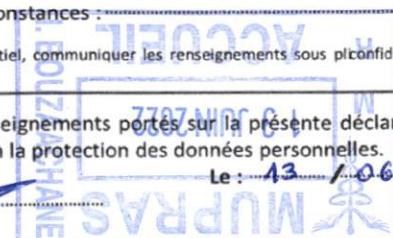
Autorisation CNDP N° : A-A-215/2019

Cadre réservé au Médecin			
Docteur Mohamed SABOUNJI Spécialiste en Ophtalmologie 2, Avenue Lalla Asmae Fabriquet - SALE			
Cachet du médecin :			
Date de consultation :	11/06/2018 20:30:00		
Nom et prénom du malade :	TERAZI ABDESSAMAD Age: 25 ans		
Lien de parenté :	<input checked="" type="checkbox"/> Lui-même	<input type="checkbox"/> Conjoint	<input type="checkbox"/> Enfant
Nature de la maladie :	Vis de l'œil		
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :			
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.			

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
11/6/2022	Cst Kya (FO)		300,00 DH	INP : 1101122160

Océan Mohamed SABOUNI
Spécialiste en Ophtalmologie
2, Avenue Lotte Aïtaine
SALE

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la facture
Sté. SAN OPTICAL Salma Zebidegh Opticienne Optométriste Tél. 05 37 86 68 49 - 07 07 17 31	11/6/2022	1500,00 DH INP : 105022911

ANALYSES - RADIGRAPHIES

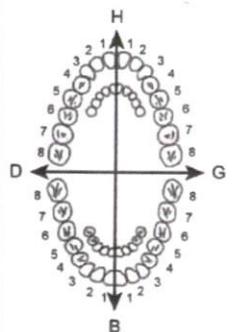
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

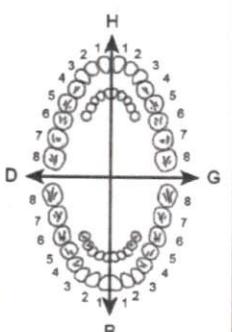
Cachet et signature du Particulier	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

VOLET ADHERENT

* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.



O.D.F PROTHESES DENTAIRES



DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	25533412	21433552
D	00000000	00000000
B	00000000	00000000
G	35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

COEFFICIENT DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DEBUT D'EXECUTION

FIN D'EXECUTION

COEFFICIENT DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DATE DU DEVIS

DATE DE L'EXECUTION



SALMA ZEBIDEGH
Opticienne Optométriste

Facture N° 35

Salé, le: 11.06.2022

Mr (e): TERAZI ABDESSAMAD

V.I

	SPH	CYL	AXE	PRIX
OD		-0,75	180°	500,00
OG		-1,25	180°	500,00

V.P

	SPH	CYL	AXE	PRIX
OD				
OG				

MONTURE	500,00
VERRES	1000,00

TOTAL 1500,00

Arrêtée la présente facture à la somme de: mille

*Salma Zebidegh
Opticienne Optométriste
Tél: 05 37 86 68 49 - 06 80 02 09 07 07 11 71 31
Magasin: Rte Massa, Hay Mohamedi Bettana, Salé - Maroc
ICE : 002635776000038 - F : 47283841 - RC : 32625 - PATENTE : 28801470*

Docteur Mohamed SABOUNJI

Spécialiste en Ophthalmologie

Maladies et Chirurgie des yeux

Chirurgie de la CATARACTE par PHACO

Angiographie - Laser

Lauréat de la Faculté de Médecine de Liège (Belgique)

Ancien Assistant au CHU de Liège

**Membre des Sociétés Française et Belge
d'Ophthalmologie**

الدكتور محمد الصابوني

اختصاصي في أمراض وجراحة العيون

جراحة الجلالة بالفاكوندو

تصوير شبكة العين - أشعة الليزر

خريج كلية الطب بليج (بلجيكا)

طبيب اخصاصي سابقًا بالمستشفى الجامعي بليج

عضو الجمعيتيين الفرنسية والبلجيكية

طب وجراحة العيون

Salé, le سلا، في

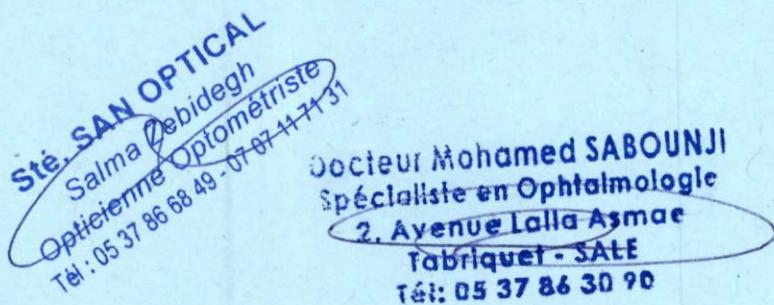
11/06/2022

Mr. TERAZI ABDESSAMAD

**Monture pour vision de loin + verres correcteurs
Organiques Antireflets**

OD = Plan (- 0.75 à 160°)

OG = Plan (- 1.25 à 180°)



2، شارع للاسماء - الشقة رقم 1 - تابريكت - سلا

2, Avenue Lalla Asmae - Aptt 1 - Tabriquet - Salé

الهاتف : 05.37.86.30.90